

Distribution

HVE, un argument et non une plus-value

La distribution se positionne de plus en plus sur la HVE, y compris des fruits et légumes. Pour les producteurs, la certification est avant tout un argument concurrentiel et n'apporte pas de réelle plus-value.

Fin avril, l'enseigne Leclerc communiquait sur la mise en rayons de pommes golden du Limousin certifiées HVE (Haute Valeur environnementale) sur ses marques Repère et Nos Régions ont du Talent. D'autres variétés de pommes ont suivi, et la gamme doit être complétée par des tomates cocktail, des pêches, des nectarines, des carottes et des poireaux. Une démarche qui vise à « diminuer les pressions sur l'environnement et le recours aux engrais chimiques et aux pesticides », indiquait le dis-

tributeur. Intermarché a déjà mis en avant la HVE sur le vin, sur la farine, et les fruits et légumes devraient suivre l'année prochaine. Les autres grandes enseignes restent plutôt discrètes sur le sujet malgré les sollicitations. Alors, les GMS miseraient-elles fortement sur cette certification ? Et quelle est la plus-value pour les producteurs ? « Aujourd'hui, il n'y a pas de plus-value à la certification HVE », estime Marc De Nale, directeur de Demain la Terre, association qui regroupe quatorze entreprises membres (165 exploitations agricoles)



Fin avril, l'enseigne Leclerc communiquait sur sa mise en rayons de pommes golden du Limousin certifiées HVE (Haute Valeur environnementale).

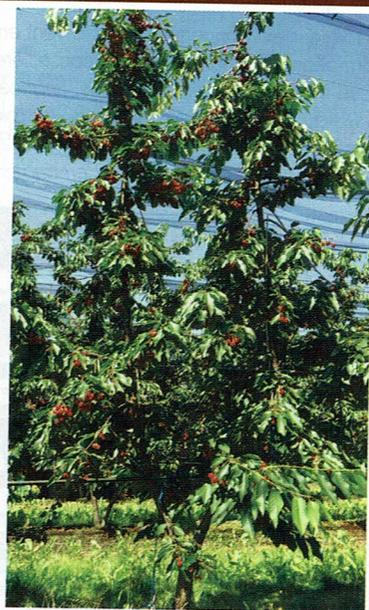
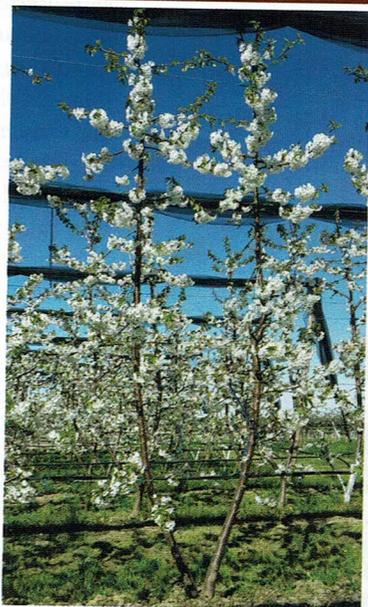
dont sept sont déjà certifiées Haute Valeur environnementale. Selon lui, la HVE est davantage « un critère d'intégration dans les rayons, comme ce fut le cas avec GlobalGAP, il y a quelques années. La HVE va d'ailleurs probablement devenir un standard vers lequel l'ensemble des exploitations agricoles vont tendre progressivement ».

Pommes du Limousin, 100 % HVE en 2020

Même constat pour Laurent Rougerie, président de l'appellation pomme du Limousin, dont déjà près de

BIBAUM®

LA CONDUITE LA PLUS ÉVOLUÉE



Mazzoni
GROUP
NURSERY DIVISION



VIVAI MAZZONI

Via del Mare, 4 - 44039 Tresigallo (Fe) ITALIA
Tel. +39 0533 607567 - Gallia +39 340 8048596
gallia.k@mazzonigroup.com
www.mazzonigroup.com

la moitié de ses exploitations est certifiée HVE et qui souhaite atteindre les 100 % d'ici 2020. « C'est le seul label environnemental reconnu et soutenu par le ministère de l'Agriculture, ainsi que par certaines ONG, souligne-t-il. Comme nous l'avions pressenti, c'est une certification qui monte. Nos clients s'y intéressent. De nouveaux marchés vont s'ouvrir, et ce label deviendra un socle dans très peu de temps. Mais en matière de valorisation, nous ne gagnons pas davantage. Pour l'instant, c'est uniquement un gage de différenciation qui permet de se démarquer de la concurrence. »

Si Demain la Terre s'est positionnée en faveur de la HVE, en soutenant la certification de ses exploitations, avec la première certification collective en fruits et légumes obtenue en 2018 pour cinq de ses adhérents, c'est avant tout



Comme GlobalGAP ou Vergers écoresponsables, le label HVE sera « un plus » sur lequel les distributeurs pourront s'appuyer, d'après Laurent Rougerie, président de l'AOP pomme du Limousin.

pour deux raisons. « La HVE est un dispositif officiel qui permet de mettre en lumière une partie du volet environnemental travaillé depuis le début par Demain la Terre. C'est aussi un moyen d'anticiper la demande de la distribution, celle des GMS et d'autres circuits de vente, sur davantage d'exigences environnementales », rappelle Laurent Rougerie.

« Un plus » pour les distributeurs

Pour le pomiculteur du Limousin, l'engagement dans la certification HVE n'est pas une forte contrainte. « Étant déjà labellisés Vergers écoresponsables, nous avons validé le niveau 2 de la certification environnementale pour l'ensemble des exploitations du Limousin. Pour obtenir la HVE, nous avons fait le choix de suivre l'option B¹ (approche globale), qui reste plus simple à

mettre en œuvre, hormis les années d'aléas climatiques où la production est trop faible face aux poids des intrants. » Comme GlobalGAP ou Vergers écoresponsables, le label HVE sera « un plus » sur lequel les distributeurs pourront s'appuyer, d'après Laurent Rougerie. « Nous n'allons pas faire une communication spécifique sur ce label, mais il renforcera l'ensemble de nos engagements déjà pris en matière d'agroécologie. Même si certaines organisations de producteurs sont déjà 100 % HVE, l'objectif de notre filière est d'emmener tout le monde sur la HVE rapidement, ce qui permettra de simplifier les démarches commerciales pour répondre à tous les marchés. » Aucune communication nationale sur la HVE n'a été engagée pour le moment, mais un projet de sensibilisation sur la charte est en cours au ministère de l'Agriculture. Marc de Nale appuie : « La démarche reste plutôt un critère de discussion en BtoB, entre acheteurs et distributeurs, plutôt qu'un argument avancé auprès des consommateurs finaux. L'objectif, à terme, est que l'ensemble des entreprises Demain la Terre soient garanties HVE le plus tôt possible, bien qu'elles aient toutes, pour le moment, le niveau 2 de la certification environnementale. Par ailleurs, quatre exploitations vont passer le diagnostic préalable à l'adhésion à Demain la Terre prochainement. »

FILIÈRE VITICOLE

« La HVE pour ne pas être déréférencé »

Dans le vin aussi, la certification Haute Valeur environnementale a le vent en poupe. Il y a même des embouteillages aux sessions de formation. Stéphanie Savary, conseillère viticole à la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique indique : « Ces formations, financées par le Vivéa (fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant), et éligibles au PCAE (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles), font le plein depuis la fin d'année 2018 ! Nous allons programmer de nouvelles sessions pour répondre aux nombreuses demandes. »

Pour la conseillère, cet engouement ne vient pas que des producteurs, il découle surtout de la demande des distributeurs pour l'accès au marché. « La HVE est fortement soutenue au niveau politique, la grande distribution demande donc à ses fournisseurs de l'obtenir. Les négociants en vin l'exigent alors auprès des vignerons, sans pour autant intégrer une plus-value finale dans le prix, malheureusement. Pour la plupart des vignerons, la certification n'entraîne pas de gros changements, car elle valide simplement leurs bonnes pratiques. Mais, pour d'autres, la démarche de progrès est plus forte. Elle devient quasi obligatoire pour ne pas être déréférencé par un acheteur. »



Olivier Lévêque

(1) Lire le détail des modules à valider dans l'article suivant